

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN D'ALIGNEMENT POUR DES RUES DU CENTRE VILLE DE ROGNONAS (13870)

RAPPORT





ENQUETE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2025 AU 27 JUIN 2025

Affichage en Mairie de ROGNONAS

Commissaire Enquêteur : M. Philippe ARNAL

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE – RAPPORT

1- PREAMBULE	4
2- DEROULEMENT DE L'ENQUETE	
2.1 OBJET DE L'ENQUETE / TEXTES REGLEMENTAIRES	5
2.2 CONSTITUTION DU DOSSIER / PUBLICITE	6
2.3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE	6
3- ANALYSE DES OBSERVATIONS	
3.1 DECOMPTE ET ANALYSE DES OBSERVATIONS	7
3.2 COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	8
3.3 SYNTHESE - QUESTIONS AU MAITRE D'OUVRAGE	8
4- ANNEXES	9

2^{ème} PARTIE – CONCLUSIONS MOTIVEES

5- CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE	
5.1 CONCLUSIONS	16
5.2 AVIS MOTIVE	18

1^{ère} PARTIE – RAPPORT

1- PREAMBULE

La commune de ROGNONAS située au Nord du département des Bouches-du-Rhône (13). Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence (anciennement CCRAD) depuis décembre 1996.

La commune a décidé d'entreprendre le réaménagement des voiries et espaces publics du centre village, pour améliorer le cadre de vie des administrés, mais aussi de renforcer son attractivité, à la fois pour favoriser l'installation de nouveaux habitants et conforter l'activité économique locale.

Les voies du cœur de village – avenue de la Libération, rue des Lavoirs, rue Saint Roch, rue Jean Viau, rue de la Joliette, rue de la Notaire et boulevard de l'Ancien Marché – vont être réaménagées.

Par délibération du Conseil Municipal n° 2025-02, du 5 février 2025, la Commune a votée l'ouverture de la procédure d'un plan d'alignement dans des rues du centre-ville de Rognonas.

Par arrêté n° DGS 02/2025, Monsieur le Maire a décidé de l'ouverture de l'enquête publique, prévue au Code de la Voirie Routière, du 11 juin 2027 à 9 heures, jusqu'au 27 juin 2025 à 12 heures, et désigné M. Philippe ARNAL, comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

2- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 OBJET DE L'ENQUETE / TEXTES REGLEMENTAIRES

Les voies du cœur de village – avenue de la Libération, rue des Lavois, rue Saint Roch, rue Jean Viau, rue de la Joliette, rue de la Notaire et boulevard de l'Ancien Marché – vont être réaménagées.

On notera que le boulevard de l'Ancien Marché fait partie du Domaine Public Départemental (13), dont la gestion a été concédée à la Commune de Rognonas.

Dans le but de bien définir les limites d'emprise du Domaine Public, avant d'entamer les travaux d'aménagement, par délibération du Conseil Municipal n° 2025-02, du 5 février 2025, la Commune a votée l'ouverture de la procédure d'un plan d'alignement dans des rues du centre-ville de Rognonas. *Voir annexes.*

Par arrêté n° DGS 02/2025, Monsieur le Maire a décidé de l'ouverture de l'enquête publique, prévue au Code de la Voirie Routière, du 11 juin 2027 à 9 heures, jusqu'au 27 juin 2025 à 12 heures, et désigné M. Philippe ARNAL, comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. *Voir annexes.*

Cette démarche est conforme aux textes suivants :

- *Code de la voirie routière, notamment les articles L 112-1 à L 112-8, L 131-1 à 131-16, R 141-1 à R 141-11 et R 131-3 à R 131-9.*
- *Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L 134-1 à R 134-35.*

2.2 CONSTITUTION DU DOSSIER / PUBLICITE

Le dossier d'enquête est constitué de :

- Note de présentation
- Textes réglementaires
- Plan de situation / Extrait cadastral
- Etat Parcellaire
- Plan Parcellaire
- Dossier Administratif (délibération CM, arrêté du Maire, Avis d'Enquête, Certificats d'Affichage, Notifications)

L'Enquête a fait l'objet d'une publicité par Affichage sur le panneau lumineux de la Commune, et par voie de presse (journaux La Provence 26/5 – 5/6 – 12/6 et TPBM 28/5 – 18/6). *Voir annexes.*

2.3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le public a pu prendre connaissance du dossier-projet pendant les heures habituelles d'ouverture de la Mairie, et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, ainsi qu'à l'adresse courriel prévue par l'arrêté d'enquête.

Le Commissaire Enquêteur s'est tenu à la disposition et à l'écoute du public, dans une salle dédiée, au 1^{er} étage (avec ascenseur), mise à disposition par la Commune des Baux-de-Provence, au cours des trois permanences prévues par l'arrêté.

Il a principalement répondu à des questions portant sur les aménagements programmés dans le cadre des futurs travaux, ainsi que les démarches à entreprendre pour démolir les escaliers construits sur le Domaine Public.

L'enquête publique s'est déroulée sans obstruction, dans un climat serein de mise à disposition du dossier, du registre d'enquête, d'écoute, en invitant le public à faire part de ses observations écrites et orales, et à formuler des propositions.

La mission première du Commissaire Enquêteur est de recueillir les observations et propositions du public. Elles sont ici relayées au porteur de projet.

3- ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 Décompte et analyse des observations :

Tout le long du déroulement de l'enquête, entre le 11 juin 2025 et le 27 juin 2025, nous avons reçu : 14 observations.

Elles émanent :

- du registre papier : *4 observations* (personnes reçues lors des permanences)
- des courriers reçus en Mairie : *1 observation*
- oralement, lors des 3 permanences : *9 observations*

Observations du registre papier :

→ Plusieurs observations portent sur le futur projet d'aménagement du Centre Ville, exposé dans le hall d'accueil de la Mairie ; elles sont sans objet.

→ Une administrée concernée par un empiètement de son escalier sur le Domaine Public, souhaite savoir comment cela va se passer ; elle s'interroge sur la méthode, le délai, le coût des travaux de mise en conformité.

Observation reçue par mail :

→ Elle porte également sur le projet d'aménagement : sans objet.

Echanges, lors des 3 permanences :

→ Le premier administré voulait des informations sur le projet (hors sujet), qu'il n'avait pas pu trouver sur le site internet de la Commune ; problème de mise à jour du site résolu dans l'après-midi.

→ Une administrée concernée par une acquisition communale prévue sur sa propriété valide le projet d'alignement.

→ Plusieurs propriétaires ont demandé des explications sur le futur projet d'aménagement des rues : sans objet.

→ Plusieurs administrés étaient concernés par un empiètement de leur escalier sur le Domaine Public ; le Commissaire Enquêteur leur a expliqué qu'une démolition allait être nécessaire.

3.2 Commentaires du Commissaire Enquêteur :

A la lecture du dossier, et plus précisément des 9 planches du plan d'alignement des rues du centre-ville, on voit clairement apparaître, désignée par un épais trait rouge, la limite d'emprise du Domaine Public définie par la Commune de ROGNONAS.

Deux points attirent plus particulièrement mon attention :

- Plusieurs propriétés devront être divisées, en vue de détacher une partie à intégrer au Domaine Public communal : il s'agit d'espaces cadastrés dans des propriétés privées, mais apparaissant clairement comme faisant partie du Domaine Public (limite de fait) ; une des propriétaires concernés s'est d'ailleurs rendue à la deuxième permanence pour valider le projet, les autres ne sont pas venus.
- De nombreux escaliers sont installés sur le Domaine Public ; ces empiètements sur les trottoirs doivent disparaître ; quelques administrés, venus rencontrer le Commissaire Enquêteur, ont pu appréhender le problème, mais de nombreux autres ne réagiront qu'au lancement des travaux de démolition des trottoirs, en fin d'année.

3.3 Synthèse - Questions au Maître d'Ouvrage :

Le motif de l'enquête publique n'a pas été totalement compris. Plusieurs administrés pensaient pouvoir donner un avis sur le futur projet de réaménagement du centre-ville.

Il reste cependant quelques propriétaires qui ont compris l'intérêt d'une telle procédure.

Lors des différentes rencontres en permanence, nous avons mis en exergue deux sujets :

- les acquisitions complémentaires nécessaires,
- les empiètements sur le Domaine Public.

COMMENT LA COMMUNE COMPTE-T-ELLE PROCEDER ET INFORMER LES RIVERAINS CONCERNES PAR CES DEUX SUJETS DES ACTIONS A ENTREPRENDRE AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX ?

4- ANNEXES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE ROGNONAS
ARRONDISSEMENT D'ARLES
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 24/02/2025
ID : 113-211300835-20250205-CLCLD_020225-DC

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 24/02/2025
ID : 113-211300835-20250205-CLCLD_020225-DC



VILLE DE ROGNONAS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2025
DELIBERATION N° 2025/02

OBJET : MISE EN OEUVRE DE LA PROCEDURE D'ETABLISSEMENT D'UN PLAN D'ALIGNEMENT DANS LES RUES DU CENTRE VILLAGE

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Rognonas, dûment convoqué par invitation de Monsieur le Maire en date du vingt-neuf février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Yves Picarda, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nicola est désignée secrétaire de séance. 26 élus sont présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum est atteint, la séance commence à 19h05.

FONCTIONS	NOM PRENOM	PRESENCE	REPRESENTATION
MAIRE	PICARDA YVES	X	
1 ^{er} ADJOINT	MONDET CECILE	X	
2 ^e ADJOINT	MILLE FLORENT	X	
3 ^e ADJOINT	PAULEAU BEATRICE	X	
4 ^e ADJOINT	ALLAIN PASCAL	X	
5 ^e ADJOINT	PETIT-LEMAIRE NATHALIE	X	
6 ^e ADJOINT	LAMBERT MARC	X	
7 ^e ADJOINT	LORIOT-GARCIA BEATRICE	X	
8 ^e ADJOINT	ALLARD DOMINIQUE	X	
CONSEILLER MUNICIPAL	GONTIER ROBERT	X	
CONSEILLERE MUNICIPALE	VERMAIRE ANNE	X	
CONSEILLERE MUNICIPALE	LAGUERRE MARIE-PIERRE	O	PICARDA YVES
CONSEILLER MUNICIPAL	ROBERT FREDERIC	X	
CONSEILLERE MUNICIPALE	GIACOLETTO FRANÇOISE	X	
CONSEILLER MUNICIPAL	VERNET JACQUES	X	
CONSEILLERE MUNICIPALE	NICOLA SOPHIE	X	
CONSEILLER MUNICIPAL	BESSON JACQUES	X	
CONSEILLERE MUNICIPALE	LAUGIER CAROLE	X	
CONSEILLER MUNICIPAL	VIGNAUD FRANCK	X	
CONSEILLERE MUNICIPALE	LAMBERT VIRGINIE	X	
CONSEILLER MUNICIPAL	GINOLUX REGIS	X	
CONSEILLERE MUNICIPALE	COLLIN JULIE	X	
CONSEILLER MUNICIPAL	SEGURA JEAN	X	
CONSEILLERE MUNICIPALE	JOUVVAL NOEMIE	O	MONDET CECILE
CONSEILLER MUNICIPAL	CHARRAS CHRISTOPHE	X	
CONSEILLERE MUNICIPALE	BARRA DANIELLY	X	
CONSEILLER MUNICIPAL	LECOUTRE MARC	O	

PRESENTS OU REPRESENTES AU MOMENT DU VOTE : 26 – PARTICIPANT AU VOTE : 26 – POUR : 26 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Sur exposé de Monsieur le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L 112-1 et R 141-4 et suivants,

CONSIDERANT que le centre-ville doit faire l'objet de travaux de réaménagements importants, sur les voiries suivantes : avenue de la libération, rues St Roch, des lavoirs, Jean Viau, de la joliette, de la notaire, boulevard de l'ancien marché,

CONSIDERANT que ces voies sont concernées par des empiétements sur le domaine public, constitués essentiellement par la présence de marches entre l'habitation et le trottoir,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser un plan d'alignement des voiries concernées, permettant de délimiter l'emprise publique, au droit des propriétés privées riveraines ; que cette procédure inclut la tenue d'une enquête publique ouverte par arrêté municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE ROGNONAS A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

- Décide de l'ouverture de la procédure d'établissement d'un plan d'alignement pour les rues suivantes : avenue de la libération, rue Saint Roch, rue des lavoirs, rue Jean Viau, rue de la joliette, rue de la notaire et boulevard de l'ancien marché, dans le cadre de la réfection des voiries à venir.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance à ROGNONAS,
Le 5 février 2025
Le Maire,
Yves PICARDA




Le secrétaire de séance
Sophie NICOLA



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

ARRETE DU MAIRE



Département des Bouches du Rhône
Commune de ROGNONAS
13870

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 013-211300835-20250522-ARRDGS022025-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° DGS 02/2025

Le Maire de la commune de ROGNONAS,

VU le code de la voirie routière, notamment ses articles L 112-1 et R 141-1 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L 134-1 et suivants, R 134-6 et suivants ;

VU la délibération n° 2025/02 du 5 février 2025 portant ouverture de la procédure d'établissement d'un plan d'alignement dans des rues du centre-ville de Rognonas (13870) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 17 jours du 11 juin 2025 au 27 juin 2025 à 12h00, en vue de l'établissement d'un plan d'alignement dans les rues suivantes du centre-ville de Rognonas : avenue de la libération, rue Saint Roch, rue des lavoirs, rue de la joliette, rue de la notaire, rue Jean Viau et boulevard de l'ancien marché.

ARTICLE 2

- Le dossier d'enquête pour l'établissement d'un plan d'alignement pour les rues sus-citées comprend :
 - o Note de présentation
 - o Textes réglementaires
 - o Plans de situation et cadastral
 - o Etat parcellaire et liste des propriétaires concernés
 - o Plans parcellaires
 - o Dossier administratif
 - Délibération du conseil municipal ouvrant la procédure d'établissement d'un plan d'alignement dans les rues du centre-ville
 - Arrêté du Maire d'ouverture de l'enquête publique
 - Avis d'enquête publique et certificat d'affichage
 - Notifications individuelles

ARTICLE 3

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique pourra être consulté en Mairie, à Rognonas, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h ; les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h30 à 15h.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 013-211300835-20250522-ARRDGS022025-AR

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.rognonas.fr

ARTICLE 4

Monsieur Philippe ARNAL est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il se tiendra à la disposition du public en Mairie les 11 juin 2025 de 9h00 à 12h00, 23 juin 2025 de 16h00 à 19h00, et 27 juin 2025 de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou les adresser par écrit en Mairie à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur : Monsieur Philippe ARNAL – commissaire-enquêteur – Mairie de Rognonas – Place Jeanne d'Arc – 13870 ROGNONAS.

Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage, 15 jours au moins avant le début de l'enquête, à la porte de la Mairie

ARTICLE 5

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par voie d'affiche et sur le site de la commune.

ARTICLE 6

Copie du présent arrêté sera transmis à Madame la sous-préfète.

Rognonas, le 22 mai 2025
Yves PICARDA
Maire de Rognonas



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Avis d'enquête publique relative au projet de plan d'alignement pour des rues du centre-ville à Rognonas (13870)

Par arrêté n° DGS 02/2025 du 22 mai 2025, M. PICARDA, Maire de Rognonas, a ordonné l'ouverture pour 17 jours d'une enquête publique relative au projet de plan d'alignement pour l'avenue de la libération, la rue Saint Roch, la rue des lavoirs, la rue de la joliette, la rue de la notaire, la rue Jean Viau et le boulevard de l'ancien marché à Rognonas.

Monsieur Philippe ARNAL est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Rognonas, du 11 juin 2025 au 27 juin 2025 à 12h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

M. le Commissaire Enquêteur tiendra trois permanences d'accueil du public les :

- 11 juin 2025 de 9h00 à 12h00,
- 23 juin 2025 de 16h00 à 19h00,
- et 27 juin 2025 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Rognonas.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées en Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance. Elles seront également consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.rognonas.fr

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par courrier à la mairie de Rognonas, place Jeanne d'Arc 13870 ROGNONAS, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

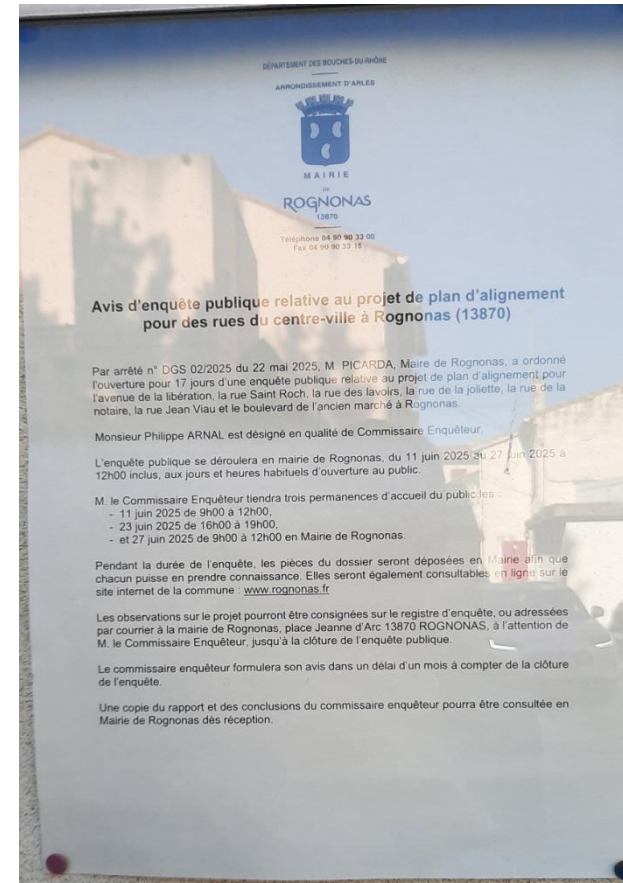
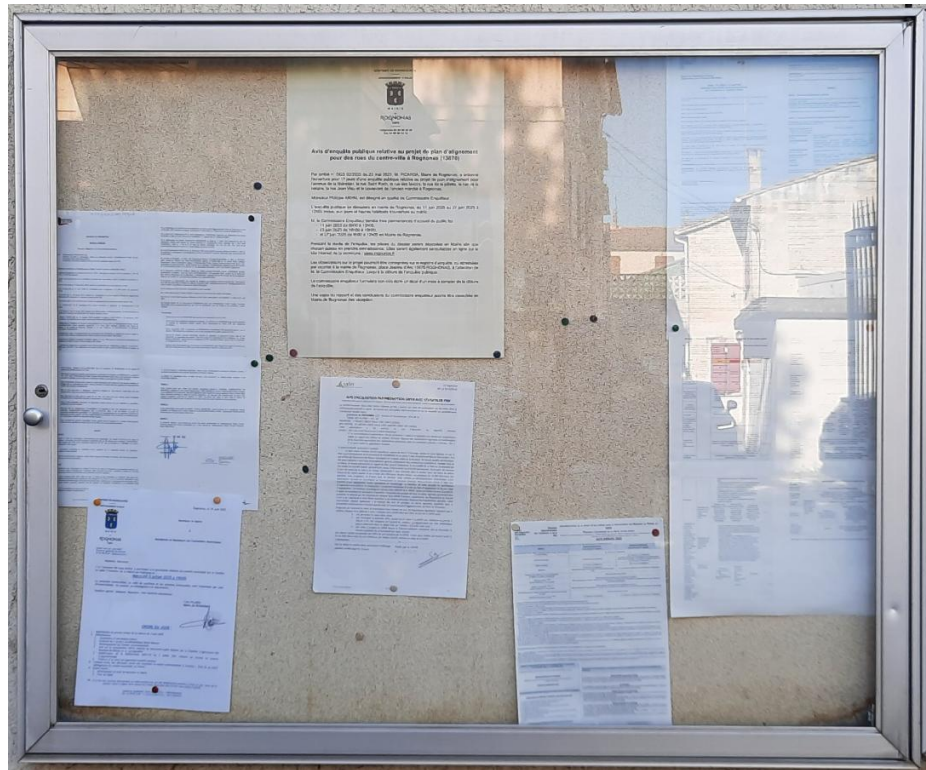
Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en Mairie de Rognonas dès réception.

AFFICHAGE PANNEAU LUMINEUX MUNICIPAL



AFFICHAGE FAÇADE MAIRIE



AFFICHAGE PRESSE
(La Provence – TPBM)


AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
relative au projet de plan d'alignement
pour des rues du centre-ville à Rognonas (13870)

Par arrêté n° DGS 02/2025 du 22 mai 2025, M. PICARDA, Maire de Rognonas, a ordonné l'ouverture pour 17 jours d'une enquête publique relative au projet de plan d'alignement pour l'avenue de la libération, la rue Saint Roch, la rue des lavoirs, la rue de la joliette, la rue de la notaire, la rue Jean Viau et le boulevard de l'ancien marché à Rognonas.

Monsieur Philippe ARNAL est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Rognonas, du 11 juin 2025 à 12h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

M. le Commissaire Enquêteur tiendra trois permanences d'accueil du public les 11 juin 2025 de 9h00 à 12h00, 23 juin 2025 de 16h00 à 19h00, et 27 juin 2025 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Rognonas.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées en Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance. Elles seront également consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.rognonas.fr.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par courrier à la mairie de Rognonas, place Jeanne d'Arc 13870 ROGNONAS, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en Mairie de Rognonas dès réception.


Avis d'enquête publique
relative au projet de plan d'alignement pour des rues du centre-ville à ROGNONAS
(13870)

Par arrêté n° DGS 02/2025 du 22 mai 2025, M. PICARDA, Maire de ROGNONAS, a ordonné l'ouverture pour 17 jours d'une enquête publique relative au projet de plan d'alignement pour l'avenue de la libération, la rue Saint Roch, la rue des lavoirs, la rue de la joliette, la rue de la notaire, la rue Jean Viau et le boulevard de l'ancien marché à ROGNONAS.

Monsieur Philippe ARNAL est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Rognonas,

du 11 juin 2025 au 27 juin 2025 à 12h00 inclus

aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

M. le Commissaire Enquêteur tiendra trois permanences d'accueil du public les 11 juin 2025 de 9h00 à 12h00, 23 juin 2025 de 16h00 à 19h00, et 27 juin 2025 de 9h00 à 12h00 en Mairie de ROGNONAS.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées en Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance. Elles seront également consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.rognonas.fr.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par courrier à :

MAIRIE DE ROGNONAS
à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur
place Jeanne d'Arc
13870 ROGNONAS
jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en Mairie de ROGNONAS dès réception. (EP45028)

REGISTRE D'ENQUETE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE
COMMUNE ROGNONAS.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers

relatif au projet de plan d'alignement pour les rues du centre-ville de ROGNONAS (13)

réf. 501 051

Berger Levraut

Le 23/06/25 de 16h à 19h

J'ai rencontré madame Doulard le 14 juin 2025. Elle m'a indiqué que le décroché à l'ouest de sa propriété côté jardin de la Vierge était dû à la présence de platanes il y a quelques années. Les Ricarda maire de Rognonas.

J'ai rencontré M. ARNAL ce jour, le projet va permettre d'être plus en sécurité et en tranquillité sur cette rue.
Valérie DUBOIS

Je souhaiterai bd ancien marché, des arbres, et il y a trop de voitures cyclables, pas assez pour les voitures. De la végétation devant.

M. ARNAL (1) - Bd Ancien Marché - côté trottoir
Suite à propos de connaissance du Plan d'alignement, 1 marche + nez de marche supérieure me concerne de la marche basse sur le trottoir donc donc disparaître
→ quid du nez de marche de la supérieure qui dépasse quelques centimètres ?
→ quels délais pour les propriétaires à faire ces travaux ?
→ y aura-t-il de fournir ou prêt des revêtements pour la ou les marches en deca de la façade ? fournis par la Mairie ? (c'est possible oui, dit M. le Maire)
Non d'homogénéiser le rendu / niveau
→ Bd de l'Ancien Marché - date début travaux (prévision) date fin travaux
→ Quid accès Rue et maison durant travaux ?
→ Quid stationnement des riverains durant travaux ?
→ Collectif. Riverains ayant des marches à supprimer ? Gère, en son propre ? Par la Mairie ? Aide ?

AP

2^{ème} PARTIE – CONCLUSIONS MOTIVEES

5- CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE

5.1 CONCLUSIONS

Rappel de l'objet de l'Enquête

Dans le but de bien définir les limites d'emprise du Domaine Public, au droit des rues : **avenue de la Libération, rue des Lavois, rue Saint Roch, rue Jean Viau, rue de la Joliette, rue de la Notaire et boulevard de l'Ancien Marché,** avant d'entamer les travaux de réaménagement du centre-ville, par délibération du Conseil Municipal n° 2025-02, du 5 février 2025, la Commune a votée l'ouverture de la procédure d'un 'plan d'alignement dans des rues du centre-ville de Rognonas'.

Par arrêté n° DGS 02/2025, Monsieur le Maire a décidé de l'ouverture de l'enquête publique, prévue au Code de la Voirie Routière, du 11 juin 2027 à 9 heures, jusqu'au 27 juin 2025 à 12 heures, et désigné M. Philippe ARNAL, comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Dossier et déroulement de l'Enquête

Le dossier d'enquête est constitué de :

- Note de présentation
- Textes réglementaires
- Plan de situation / Extrait cadastral
- Etat Parcellaire
- Plan Parcellaire
- Dossier Administratif (délibération C.M., arrêté du Maire, Avis d'Enquête, Certificats d'Affichage, Notifications).

LA DURÉE DE L'ENQUÊTE ET LA LOCALISATION DES PERMANENCES NOUS ONT PARU ADAPTÉES A LA PROCÉDURE.

Participation du Public

Tout le long du déroulement de l'enquête, entre le 11 et le 27 juin 2025, 14 observations ont été reçues : 4 écrites sur le registre proposé à cet effet, une envoyée par courrier, les autres ayant été formulées oralement devant le commissaire enquêteur.

LA PARTICIPATION EST FAIBLE, BIEN QUE LA COMMUNE AIT DIRECTEMENT INFORMÉ TOUS LES ADMINISTRÉS CONCERNÉS.

Réponses du Maître d'Ouvrage

J'ai questionné M. le Maire, lui demandant comment il comptait gérer les acquisitions foncières et la démolition des nombreuses marches d'escaliers débordant sur les trottoirs, ce qui constitue un empiètement sur le Domaine Public.

Sa réponse a été : *après consultation du Maître d'œuvre des travaux d'aménagement des rues, il est prévu de faire un courrier individuel, contenant une réponse individuelle adaptée à chaque cas. Cela se fera au plus tard le 15 septembre 2025.*

LA RÉPONSE ÉCRITE DONNÉE A LA QUESTION POSEE, NOUS SEMBLE SUFFISAMMENT CLAIRE POUR CE QUI CONCERNE LES EMPIETEMENTS.

5.2 AVIS MOTIVE

Concernant le projet de 'plan d'alignement pour les rues du centre-ville de la commune de ROGNONAS', j'estime que :

- le dossier d'enquête publique qui m'a été soumis est complet, clair et détaillé, et doit être considéré comme un élément positif dans le déroulement de l'enquête,
- la réponse à l'observation que j'ai proposée est détaillée et argumentée et contribue positivement à l'enquête. J'ai bien noté que le projet sera suivi d'une nouvelle prise de contact avec les administrés concernés par un empiètement.

Recommandation : pour les parcelles concernées par une régularisation foncière, il sera nécessaire de rencontrer les propriétaires, afin de leur expliquer la suite de la procédure (signature d'un document de division foncière dressé par un Géomètre-Expert, puis d'un acte authentique chez un notaire).

L'Enquête Publique et les trois permanences s'étant déroulées conformément aux textes en vigueur, j'émet un :

AVIS FAVORABLE

à l'Enquête Publique relative au projet de plan d'alignement pour les rues du centre-ville de la Commune de ROGNONAS (13870).

Fait à Châteaurenard, le 17 juillet 2025
Le Commissaire Enquêteur : Philippe ARNAL



Pièce jointe : dossier d'enquête